



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

BÂTIMENT

du lundi 2 février 2015

◆ PERSONNES PRESENTES :

Philippe DUBOURG, J. Didier ANDRIEUX, Frank BLANCHARDIE, Eric BOQUIER, Bruno BUSSIERE
Gérard CAIGNARD, Jean Claude, ETOURNEAUD, René ETOURNEAUD, Pierre GUIGNE, Patrick
LACHAUD, Marc LAGORCE, Paul MALVILLE, Marilyn ZAMORA,

◆ PERSONNES EXCUSEES :

Francis LAFAYE

◆ ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- Bilan du SPANC, détermination des actions du service en 2015
- Bilan sur nos bâtiments et projets 2015
- Questions diverses

I – LE SPANC

1 – Bilan des actions du service en 2014 :

- Bilan des contrôles et des instructions de dossier de demande d'installation.

Au 31 décembre 2014 le service comptait **7 920** installations pour 46 communes.

Pour l'année 2014, le service a procédé aux prestations suivantes :

- contrôles de bon fonctionnement : **262**
- contrôle de vente : **170**
- installation réalisées : **83** (21 neuves et 62 réhabilitées)

Proposition : un bilan détaillé des prestations effectuées par le SPANC sera adressé à toutes les communes en 2015.

Une campagne de contrôle de bon fonctionnement a été réalisée tout particulièrement sur la commune de Bertrie Burée et de Chassignes, sachant que la fréquence des contrôles ne doit pas excéder 10 ans.

Nous procédons actuellement à un passage tous les 7 à 8 ans.

- Mise en place de la compétence « vidanges groupées » :

Bilan 2014 : 53 vidanges effectuées.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un service de vidanges groupées est opérationnel sur tout le territoire. La totalité des usagers du SPANC peut bénéficier de prix avantageux.

Exemple de prix de vidange de fosse et de dispositifs complémentaires (TVA à 10%, construction achevée depuis plus de 2 ans):

- Fosse toutes eaux de 3000 litres+ bac dégraisseur ou décoloïdeur de 200 à 500 litres, ou nettoyage des canalisations : 135 + gratuit : 135 € HT **soit 148.50 TTC.**

- Fosse septique de 2 000 litres + bac dégraisseur ou décoloïdeur ou nettoyage des canalisations : 135 + gratuit : 126 € HT **soit 138.60 TTC.**

- Fosse toutes eaux de 3000 litres + Fosse septique de 2 000 litres : 135 + 111.60 : 246.60 € HT **soit 271.26 TTC.**

- Accompagnement des communes :

Le service a procédé à l'étude du bourg de St Martial de Viveyrol afin de permettre à la municipalité de se prononcer sur la mise en place d'un assainissement collectif dans le bourg.

La commission a émis un avis favorable à ce bilan.

2 – Projet du service en 2015 :

- **Uniformisation une « Charte Qualité » des artisans CCPR :** une rencontre avec un représentant de la Chambre des Métiers s'est tenue en décembre 2014 pour mettre en place ce projet de charte. Nous sommes dans attente des listes des artisans exerçant une profession liée à l'assainissement non collectif.

- **Mise en place d'une régie de recettes pour les contrôles de vente et les demandes d'installation:** le projet est en cours

- **Mise en place de nouvelle campagne de contrôle :** sur les communes dont les derniers contrôles effectués datent de plus de 7 à 8 ans ou selon le souhait des communes.

Proposition : un nouveau calendrier pour 2015 à la prochaine commission.

- **Recrutement :** la commission a validée en 2014 la structuration du service avec 3 agents de terrain. Actuellement le service est composé de 2 agents.

Proposition : recrutement d'un 3^{ème} agent à partir de juin 2015 (dès que des locaux seront disponible pour le service).

- **Achat d'un véhicule :** 2 véhicules seront nécessaires pour réaliser nos missions lorsque l'équipe sera au complet (3 agents en permanence sur le terrain). Actuellement nous disposons d'un véhicule neuf (achat 2014) et d'un second non adapté au chantier (une petit voiture citadine).

Proposition : rachat d'un petit véhicule utilitaire pour le service et reprise ou réaffectation du véhicule actuel.

La commission a émis un avis favorable à l'ensemble des projets du service du SPANC pour l'année 2015.

II – BÂTIMENTS

1 – Bilan des actions d'isolation des combles des écoles et des bâtiments CCPR :

Sur les 30 écoles du territoire de la CCPR, 16 feront l'objet de travaux d'isolation sachant que 2 étaient déjà isolées.

Bâtiments de la CCPR : la MFR Siorac de Ribérac, les logements locatifs de St Sulpice de Roumagnac , les logements de la Gendarmerie de Tocane seront isolés.

Il est possible de poursuivre cette action mais dans de nouvelles conditions : depuis le 1^{er} janvier 2015, la norme d'isolation à mettre en oeuvre pour bénéficier d'une aide financière est passée de 25 à 27 cm d'épaisseur. De plus les aides ont diminué en fonction du mode de chauffage existant.

2 – Mise en place des locaux pour le service technique:

La commission voirie et bâtiment ont souhaité implanter le service technique au centre de notre territoire. Après 1 année de fonctionnement, il apparait urgent pour les services techniques de pouvoir disposer d'un centre technique centralisé pour faire face aux tâches qui nous ont été confiées.

Proposition de la commission voirie : 2 étapes sont à envisager.

- **une solution immédiate pour 2015** : mise en place de « préfabriqués » achetés ou loués sur le terrain appartenant à la CCPR dans la zone d'activités économiques de Villetoureix.
- **en parallèle recherche d'une solution définitive** :
 - location ou achat d'un bâtiment
 - achat d'un terrain avec la construction d'un bâtiment neuf.

La commission a émis un avis favorable à ces 2 solutions.

3 – réhabilitation du site de vendoire: entretien et aménagement des parties extérieures.

Le service technique de la CCPR, va intervenir sur l'élagage des arbres et le débroussaillage des chemins de randonnées.

Proposition de complément d'intervention: voir document ci-joint.

- la réalisation en calcaire des chemins de randonnées, voir la création de nouveau sentier.
- le remplacement des ponceaux défectueux, mise aux normes des observatoires.
- l'enlèvement et le remplacement de la zone d'embarquement des barques, etc ...

La commission a émis un avis favorable au projet, sachant qu'une demande de subvention sera demandée pour le mobilier à mettre en place sur le site.

4 – Projets

Nos consultations :

- procédure de consultation pour réaliser l'entretien de nos chaudières.
- mise en place d'un marché à procédure adapté pour la réfection (reprise du liner) de la piscine de Verteillac.

Demande :

- d'une assistance à maître d'ouvrage pour la mise aux normes accessibilité du bâtiment du pôle de Verteillac.
- choix d'un architecte pour élaborer un APS et une estimation chiffrée pour rénover et aménager en logements le bâtiment intercommunal d'Epeluche.

La commission est favorable à ces consultations et à ces demandes.

Le Vice Président délégué
Philippe DUBOURG

